



VILLE DE  
MANSLE-LES-FONTAINES

# CANTINE MUNICIPALE DU GROUPE SCOLAIRE JEAN DE LA FONTAINE

ANNEE SCOLAIRE 2025/2026

## FICHE D'INSCRIPTION MENSUELLE - MARS 2026

**PAIEMENT EXIGE ENTRE LE 16 ET LE 20 FEVRIER 2026 (en mairie de 9h00 à 11h30) - Merci de respecter ce délai**

**SEULS LES REPAS RESERVÉS ET RÉGLÉS SERONT COMMANDÉS**

**Règlement à l'ordre de : régie cantine et services périscolaires de MANSLE**

NOM - Prénom Elève : .....

Classe : .....

NOM - Prénom Parents : .....

Adresse : .....

Commune : .....

Téléphone : domicile : .....

portable : .....

travail : .....

Adresse mail : .....

### POUR ETRE EFFECTIVE L'INSCRIPTION DOIT ÊTRE ACCOMPAGNEE DU REGLEMENT

MOIS DE : MARS 2026

- repas x 3,30 € = €
- repas x 3,70 € = €
- repas x 4,80 € = €

semaine 10			
L	M	J	V
2	3	5	6

semaine 11			
L	M	J	V
9	10	12	13

semaine 12			
L	M	J	V
16	17	19	20

semaine 13			
L	M	J	V
23	24	26	27

s. 14	
L	M
30	31

Nb de repas par mois

(\*) Mettre une croix pour définir les jours souhaités

#### A compléter par la régie Cantine

Somme réglée :

Mode de règlement :

Date de règlement :

**Pour rappel** : Les modifications ne seront prises en compte, que si elles sont signalées en Mairie, selon les conditions du règlement intérieur 2025/2026

- Annulation du repas du lundi et mardi : le vendredi avant 9h30

- Annulation du repas du jeudi et vendredi : le mardi avant 9h30

**Menus disponibles sur [mansle.fr](http://mansle.fr)**

#### RAPPEL TARIFS

- 3,30 € : pour les résidents de Mansle-les-Fontaines, Lonnes et Saint Groux

- 3,70 € : pour les résidents des autres communes

- 4,80 € : pour les repas occasionnels

A ....., le .....

La régie Cantine

A ....., le .....

Signature des Parents